

PS OXYTÉTRACYCLINE Aquaculture

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 16-11-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Salmonidés, bars, daurades, turbots, anguilles et carpes.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les salmonidés, les bars, les daurades, les turbots, les anguilles et les carpes :

- Traitement curatif des infections dues à *Lactococcus garvieae* (lactococcose), *Vibrio anguillarum* (vibriose) et *Aeromonas hydrophila* (aéromonose) sensibles à l'oxytétracycline.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

55 mg d'oxytétracycline par kg de poids vif par jour, pendant 7 à 10 jours.

- Taux d'incorporation

La quantité d'aliment médicamenteux consommée par les animaux dépend de leur état physiologique (âge) et clinique. Pour respecter les doses recommandées en oxytétracycline et tenir compte des ingérés alimentaires effectifs, le taux d'incorporation peut être augmenté ou éventuellement diminué dans la limite minimale d'incorporation de 5 kg/tonne. Cela peut conduire à des teneurs en ppm d'oxytétracycline différentes dans l'aliment médicamenteux de celles mentionnées ci-dessous à titre indicatif.

Pour un ingéré alimentaire quotidien d'aliment représentant 1,5 % du poids vif, cette posologie correspond à 3 700 ppm d'oxytétracycline dans l'aliment, soit un taux d'incorporation de 5 kg de prémélange médicamenteux par tonne d'aliment.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance active :

Oxytétracycline (sf de chlorhydrate) 750 mg

- Excipient(s) :

Amidon pré-gélatinisé QSP 1000 mg

Principes actifs / Molécule

Oxytétracycline

Forme pharmaceutique

Prémélange

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Ce prémélange est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux solides et ne peut être administré en l'état.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Chair de poisson : 300 degrés-jours.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

L'oxytétracycline se lie de façon réversible aux récepteurs de la fraction ribosomale 30S, ceci conduisant à un blocage de la liaison de l' aminoacyl-ARNt au site correspondant du complexe ribosome-ARN messenger. Il en résulte une inhibition de la synthèse protéique et donc un arrêt de la croissance de la culture bactérienne. L'oxytétracycline a une activité principalement bactériostatique.

L'activité bactériostatique de l'oxytétracycline implique une pénétration de la substance dans la cellule bactérienne. La pénétration de l'oxytétracycline s'exerce à la fois par diffusion passive et active. Le principal mode de résistance possible est lié à la présence éventuelle d'un facteur R responsable d'une diminution du transport actif de l'oxytétracycline.

L'oxytétracycline est un antibiotique à large spectre. Elle est principalement active contre les micro-organismes à Gram + et -, aérobies et anaérobies, ainsi que contre les mycoplasmes, les *Chlamydiae* et les *Rickettsiae*.

Une résistance acquise à l'oxytétracycline a été rapportée. Une telle résistance est habituellement d'origine plasmidique.

Une résistance croisée à d'autres tétracyclines est possible. Un traitement continu avec de faibles doses d'oxytétracycline peut aussi entraîner une résistance accrue à d'autres antibiotiques.

Propriétés pharmacocinétiques

Pour la majorité des espèces, l'oxytétracycline est rapidement (2-4 heures) absorbée après son administration par voie orale chez l'animal à jeun et sa biodisponibilité est comprise entre 60 % et 80 %. Cette biodisponibilité peut être diminuée en présence d'aliments dans l'estomac car l'oxytétracycline forme des chélates insolubles avec les cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) qu'ils contiennent.

Chez les poissons (truite arc-en-ciel et saumon chinook) dans une eau à 11°C, la biodisponibilité de l'oxytétracycline est de l'ordre de 25 – 30 % et les temps de demi-vie d'élimination de 88 à 94 heures.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à l'oxytétracycline ou à toute autre substance du groupe des tétracyclines.

Ne pas utiliser en cas de résistance connue aux tétracyclines.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Effets dépressifs sur la croissance.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ce prémélange est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux et ne peut être utilisé en l'état ; le taux d'incorporation du prémélange à l'aliment ne peut être inférieur à 5 kg/tonne.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines.

En cas de réaction après exposition au produit (éruption cutanée par exemple), consulter un médecin.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Sans objet.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Voir la rubrique "Effets indésirables".

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Des cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) peuvent chélater les tétracyclines.

Les tétracyclines ne doivent pas être administrées avec des antiacides, des gels à base d'aluminium, des préparations à base de minéraux car des complexes insolubles se forment, ce qui diminue l'absorption de l'antibiotique.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois.

Durée de conservation après incorporation dans l'aliment : 6 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

HUVEPHARMA SA
34 RUE JEAN MONNET
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE
SEGRE
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
FRANCE

Classification ATC Vet

- QJ01AA06

Laboratoire



HUVEPHARMA SA
34 rue Jean Monnet
ZI d'Etriché
Segré
49500 Segré-en-Anjou Bleu

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1974072 0/1992

Date de première autorisation

1992-06-30

Présentation et quantité

PS OXYTÉTRACYCLINE Aquaculture Sac de 5 kg

Code GTIN : 03661753002429